

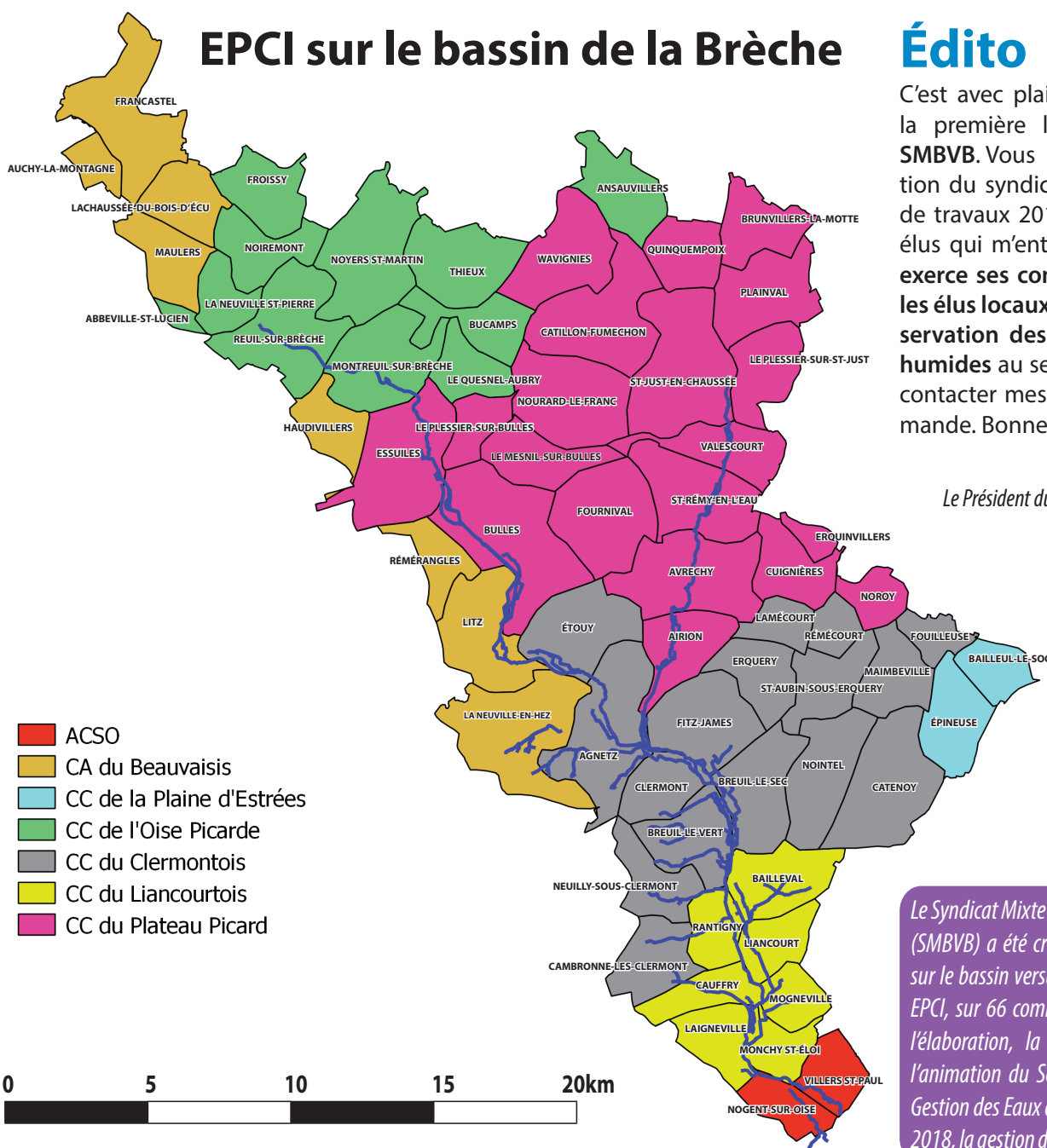
Lettre d'information

du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

Numéro 1 – juin 2018

Lettre d'information du Syndicat mixte du Bassin Versant de la Brèche – 9 rue Henri Breuil 60600 Clermont

EPCI sur le bassin de la Brèche



Édito

C'est avec plaisir que je vous adresse la première lettre d'information du SMBVB. Vous y trouverez la présentation du syndicat et la programmation de travaux 2018. Je souhaite, avec les élus qui m'entourent, que ce syndicat **exerce ses compétences en lien avec les élus locaux dans l'intérêt de la préservation des milieux aquatiques et humides au sens large.** N'hésitez pas à contacter mes services pour toute demande. Bonne lecture !

Olivier **FERREIRA**
 Le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) a été créé le 31 mars 2017. Il s'étend sur le bassin versant de la Brèche et regroupe 7 EPCI, sur 66 communes. Il a pour compétences l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche. Depuis le 27 mars 2018, la gestion des milieux aquatiques (GEMA).

Le SMBVB comprend **1 Président** et **6 vice-présidents**, **les 7 EPCI étant ainsi représentés au sein du bureau.**

Des commissions thématiques ont été instaurées (rivières, zones humides, communication...) et sont chargées de préparer les dossiers techniques, en amont des conseils syndicaux.

L'équipe technique du SMBVB, comprend **4 agents** à temps plein :

- Directeur et animateur du SAGE :
Erwan MENVIELLE – 07 76 19 38 35
- Technicien rivière :
Erwan LE CORRE – 06 88 86 38 67
- Technicienne continuité écologique :
Lou RENAUD – 06 73 79 59 91
- Technicien zones humides :
Maxime MINNEBO – 07 87 87 76 20

Actualités

En 2018, le SMBVB a prévu de réaliser des travaux de restauration sur un affluent de l'Arré, au niveau de la commune d'Airion. Il interviendra également sur la Brèche sur le secteur de Monchy Saint Eloi et de Nogent sur Oise, afin de remettre en eau d'anciens méandres actuellement déconnectés et de restaurer la continuité écologique au niveau d'un pont. Enfin, si les conditions sont réunies, des travaux de restauration de la continuité écologique à Clermont et Fitz-James seront mis en œuvre.



Affluent de l'Arré à Airion



Méandre à remettre en eau

En parallèle, le syndicat a lancé des études d'aménagement sur 5 moulins (4 sur Agnetz et 1 sur Laigneville) et va travailler sur une programmation pluriannuelle à l'échelle du bassin. L'objectif est de proposer plusieurs programmations aux élus à la fin de l'année 2018, pour lancer ensuite les procédures administratives en 2019.

Agenda

Le **13 mars 2018**, 25 élus ont assisté au premier « Rendez-Vous du SMBVB ».

Au programme, une présentation de la compétence GEMA par l'équipe du SMBVB et de la taxe GEMAPI par les services fiscaux.

Prochain « Rendez-Vous », le **4 décembre à 18h.**



Premier « Rendez-vous du SMBVB » du 13 mars 2018

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les interventions en cours d'eau et en milieu humide sont susceptibles d'être soumises à la loi sur l'eau.

Dès que vous avez un projet qui impacte directement ou indirectement un cours d'eau ou en zone humide, quel qu'il soit, **n'hésitez pas à vous rapprocher du SMBVB** pour bénéficier d'un appui technique et être accompagné dans vos démarches administratives !



Le SMBVB a débuté la réalisation de son site internet. L'ensemble des actualités du syndicat ainsi que des informations concernant les cours d'eau, les zones humides et le SAGE seront prochainement accessibles à l'adresse suivante : **www.smbvbreche.fr**. Pour en suivre l'évolution et pour toute autre question : **smbvbreche@gmail.com**

